

Département du Haut-Rhin

VILLE DE ROUFFACH

PROCES - VERBAL

de la séance du conseil municipal du 7 février 2017

Le mardi sept février deux mille dix-sept à 19 heures 15, le conseil municipal de Rouffach s'est réuni en séance ordinaire à la mairie.

Sous la Présidence de :

M. TOUCAS Jean-Pierre, Maire

Membres présents :

M. SCHMITT Gilbert, Mme BOLLI Nadine, M. BANNWARTH Christophe, M. KAMMERER Jean-Philippe, Mme FINANTZ Élise, Mme LECHLEITER Joëlle, M. VUILLEMIN Jean-Claude, M. GUTLEBEN Jean-Marie, M. LUTHRINGER Jean-Pierre (*jusqu'au point 5*), Mme MULLER Odile, M. LOEWERT Daniel, Mme BARBAGELATA Françoise, M. ABRAHAM Luc, Mme SCHLEGEL Yvette, Mme GUEBEL Sandra, M. STAAD Mathieu, Mme GARDON Perrine, M. STORRER Lucien, M. OTT Hubert, Mme ZIMMERMANN Laurence, Mme BAEREL Stéphanie.

Membres absents excusés :

Mme RABIEGA Françoise donne procuration à M. VUILLEMIN Jean-Claude
M. LUTHRINGER Jean-Pierre donne procuration à M. LOEWERT Daniel (*à partir du point 6*)
M. SAUTER Vincent donne procuration à Mme BOLLI Nadine
Mme SUHR Perrine donne procuration à M. GUTLEBEN Jean-Marie
M. MARINO Antoine donne procuration à M. OTT Hubert
M. MIKEC Christophe donne procuration à M. STORRER Lucien

Assistent également :

Mme PARIS Patricia, Directrice Générale des Services
Mme FERNANDEZ Aurélie, Directrice Générale des Services Adjointe

Mme BLAISON Annie, Trésorière

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal régulièrement convoqué en date du 1^{er} février 2017.

Il salue les élus, le personnel administratif, le public et la presse.

M. le Maire propose d'inverser les points 5 et 6 de l'ordre du jour.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire rappelle la disparition de 4 personnalités rouffachoises depuis le dernier conseil municipal.

Il s'agit de :

- Irène CASTELLANO, conseillère municipale de 1989 à 1995 ;
- André BILLING, ancien président des Isaburger Schlossbura ;
- Pierre-Paul FAUST, ancien archiviste de la ville et conservateur du Musée du Bailliage
- et Xavier FRANTZ, conseiller municipal de 1947 à 1965.

En leur mémoire, M. le Maire demande aux élus d'observer un moment de recueillement.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2016
3. Rapports des Commissions
4. Information sur les actes passés en application des délégations données au Maire
5. Fixation des subventions aux associations locales et extérieures pour 2017
6. Débat des orientations budgétaires (DOB 2017)
7. Palmarès des Maisons Fleuries et des personnes méritantes 2016
8. Tarif des concessions de cimetière
9. Redevance d'assainissement 2017 - Tarif du Syndicat mixte de traitement des eaux usées de la Région des Trois Châteaux (SMITEURTC)
10. Budget eau - Autorisation du maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif
11. Convention avec le SIPEP de Merxheim-Gundolsheim pour la « Mission Eau » 2016/2019
12. Convention de financement pour la réalisation du réseau d'initiative publique régional de très haut débit en Alsace (ROSACE)
13. Convention de mise à disposition de locaux au CCAR Athlétisme
14. Convention de mise à disposition d'un terrain au Club des Aéromodélistes Rouffachois et de la Moyenne Montagne (CARMA)
15. Approbation du programme de travaux pour la Dotation d'Équipement des Territoires (DETR) pour l'année 2017
16. Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR 2017)
17. Travaux au Périscolaire - Demande de subvention à la Communauté de Communes « Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux »
18. Création d'un poste de Brigadier Chef Principal
19. Révision des statuts de la Communauté de Communes « Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux »

20. Non-transfert de la compétence POS/PLU à la Communauté de Communes « Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux »
21. Divers et information

POINT N° 1
Désignation du secrétaire de séance

M. Jean-Pierre TOUCAS, Maire, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule, dans son article L.2141-6 applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que le conseil municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune des séances.

Afin de faciliter la rédaction des comptes-rendus de séance et conformément aux pratiques antérieures, il est proposé de désigner la Directrice Générale des Services, Mme Patricia PARIS.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la désignation de Madame Patricia PARIS, Directrice Générale des Services, en qualité de secrétaire de séance.

POINT N° 2
Approbation du procès-verbal de la séance
du 6 décembre 2016

Le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2016 a été distribué à tous les membres.

Aucune observation n'a été enregistrée. Il est proposé de l'approuver.

M. Hubert OTT précise que son groupe votera contre l'approbation du compte-rendu, car celui-ci ne retrace pas fidèlement ce qu'il a dit lors de ses interventions.

M. le Maire rappelle que le point en question ne figurait pas à l'ordre du jour.

Après délibération, le conseil municipal, par 21 voix pour, 6 contre : M. Lucien STORRER (avec procuration de M. Christophe MIKEC), M. Hubert OTT (avec procuration de M. Antoine MARINO), Mme Laurence ZIMMERMANN, Mme Stéphanie BAEREL) :

- **approuve le procès-verbal ;**
- **signe le registre des délibérations.**

POINT N° 3 Rapports des Commissions
--

A. Commission des travaux, de la circulation routière et de la sécurité publique

M. Christophe BANNWARTH, adjoint au Maire, rappelle qu'elle s'est réunie le **vendredi 3 février 2017** pour suivre les chantiers de la ville.

Elle s'est d'abord rendue sur le chantier de l'école élémentaire Xavier Gerber. Les travaux sont réalisés conformément au planning prévisionnel. L'ascenseur est posé. Durant les vacances de février, les châssis vitrés du couloir du RDC seront remplacés, les WC Est seront réaménagés et les travaux de finition de l'ascenseur seront réalisés. Il est proposé de faire chiffrer la réfection du couloir et des cages d'escalier.

La commission est informée du projet de construction d'un « espace jeunesse » par la CCPAROVIC, à proximité du local actuel et des garages du groupe scolaire Xavier Gerber.

La commission se rend ensuite sur la piste d'athlétisme pour prendre connaissance du projet d'éclairage de la piste. Il s'agit d'installer 5 candélabres avec un éclairage LED, qui seront commandés depuis un boîtier extérieur à proximité de la salle polyvalente. Le projet a été soumis au club pour validation avant d'engager les consultations.

Enfin, le planning de réalisation et la consistance des travaux de la 3^{ème} phase de réaménagement des rues annexes du centre-ville ont été présentés : il s'agit des rues Ris et Callinet avec un démarrage des travaux prévu le 13 février 2017.

L'avant-projet de réaménagement du carrefour rue Pasteur / rue de Pfaffenheim / Chemin du Waldweg, réalisé par le bureau d'études Berest, a été soumis à la commission. Il est possible d'y réaliser un mini-giratoire franchissable. Le projet a été validé par la commission et Berest est invité à remettre un estimatif des travaux.

B. Commission des Finances**Commission de la jeunesse, de l'enseignement, vie associative, sports et loisirs**

M. le Maire rappelle que ces commissions se sont réunies le **mardi 17 janvier 2017**.

Tous les points sont repris à l'ordre du jour

C. Commission de l'ancien hôtel de ville et de la salle polyvalente

Mme Nadine BOLLI, adjointe au Maire, informe qu'elle s'est réunie le **mercredi 18 janvier 2017** pour examiner le planning trimestriel des différentes locations et lister les travaux à planifier. Elle a validé l'achat de tasses à café.

D. Commission Jeunes

Mme Nadine BOLLI, adjointe au Maire, informe qu'elle s'est réunie le **samedi 28 janvier 2017** afin de choisir le film pour la séance cinéma qui se déroulera le 5 mars à 17H dans la salle polyvalente. Son choix s'est porté sur le film « Alvin et les Chipmunks ».

Les jeunes ont aussi préparé le carnaval des enfants du 11 mars prochain organisé par le FC Rouffach.

Aucune autre remarque n'étant formulée, les rapports peuvent être suivis d'effet.

POINT N°4

Information sur les actes passés en application des délégations données au Maire

M. le Maire informe les élus :

• **Marché des assurances a été attribué comme suit :**

- Lot n°1 – Dommages aux biens : SMACL Assurances
Prime annuelle de 8 937,6 € H.T soit 9 696,72 € T.T.C
soit sur 4 ans 38 706,88 € T.T.C
- Lot n°2 – Responsabilité Civile : SMACL Assurances
Prime annuelle de 3 874,57 € H.T
soit 4 258,48 € T.T.C soit sur 4 ans 17033,92 € T.T.C
- Lot n°3 – Flotte Automobiles : SMACL Assurances
Prime annuelle de 2 793,40 € H.T
soit 3 445,41 € T.T.C soit sur 4 ans 13 781,64 € T.T.C
- Lot n°4 – Protection Fonctionnelle : SMACL Assurances
Prime annuelle de 318,00 € H.T soit 346,22 € T.T.C
soit sur 4 ans 1 384,88 € T.T.C

Total 2017 : 17 746,83 € T.T.C (montant 2016 : 26 567,79 € T.T.C)

• **Virement de crédit du budget général 2016 :**

Transfert de crédit en dépenses d'investissement du chapitre 020 – Dépenses imprévues au chapitre 20 Immobilisations incorporelles – article 20422 – Subvention d'équipement aux personnes de droit privé (Orange) pour un montant total de 9 460,00 € afin de payer les travaux d'effacement de réseaux de la Rue Charles Marie Widor en 2013.

Les commissions des finances, de la jeunesse, de l'enseignement, vie associative, sports et loisirs, en séance du 17 janvier 2017, ont pris connaissance de ces informations.

Le conseil municipal prend acte, sans observation, de ces informations.

POINT N° 5
Fixation des subventions aux associations locales et extérieures pour 2017

M. le Maire précise que les présidents d'association seront invités à quitter la salle pour le vote. Afin de respecter les règles de quorum, et après une présentation générale du dispositif d'aide, le vote des subventions sera scindé en deux : un vote pour les subventions versées aux sections du CCA, un vote pour les subventions aux autres associations.

M. Christophe BANNWARTH, adjoint au Maire, précise que malgré les restrictions et les contraintes budgétaires, le soutien en direction des associations, qui jouent un rôle essentiel pour favoriser le lien social, est maintenu.

Le tableau complet des montants proposés pour l'année 2017 a été joint à l'ordre du jour. Il prévoit :

	<u>2016</u>	<u>2017</u>
Subventions de fonctionnement :	49 990 €	50 790 €
Participation aux travaux	11 118 €	7 244 €
Subventions d'aide à la formation, au sport de haut-niveau	8 628 €	9 781 €
Autres subventions ou participations	168 825 €	170 195 €
Total :	238 561 €	238 010 €

Les tableaux de répartition des subventions ont été établis conformément aux règles habituelles, la partie travaux étant basée sur les projets présentés par les associations.

Il est rappelé que depuis 1989 l'action municipale de soutien aux associations va dans plusieurs directions :

- une aide directe au fonctionnement des associations (subvention de fonctionnement)
- une aide à la formation de cadres bénévoles de 20 % de la part résiduelle à la charge des associations ;
- une aide au haut-niveau ;
- une aide en direction des jeunes : (sport et culture)
 - * subvention de 8 € par jeune licencié sportif rouffachois, et 4 € pour les extérieurs
 - * subvention de 7 € par jeune musicien et par mois pendant 10 mois
- une aide aux associations qui entreprennent :
 - participation aux investissements à hauteur de 20 % (achat de matériel ou travaux sur présentation de facture).

Par délibération du 4 octobre 2016, le conseil municipal a adopté une nouvelle aide portant sur les mesures de sécurité complémentaires mises en œuvre par les

associations pour répondre aux exigences du plan Vigipirate renforcé et de l'état d'urgence : 30 % des dépenses de sécurité plafonnées à 750 €/manifestation.

Cette aide est destinée aux manifestations publiques importantes : Carnaval, Trail, Fête de la Sorcière, Festival des Mangeurs de Lune, Rouffach en fête, Soirée Halloween, etc...

Elle figure dans le tableau joint.

S'y ajoutent des aides indirectes constituées par :

- la prise en charge par la Ville du coût de location des salles du COSEC (9 674 € en 2016)
- la mise à disposition gratuite une fois par an et pour chaque association adhérente à l'OMCIS de la petite salle de l'Ancien Hôtel de Ville à l'occasion des assemblées générales
- le bénéfice des tarifs préférentiels de location pour la salle polyvalente et l'Ancien Hôtel de Ville
- des prestations assurées par les services techniques à l'occasion de certaines manifestations (pose de signalétique, barrières, prêt de matériel, etc...)
- la mise à disposition de salles (ex : salle d'évolution de l'école maternelle Malraux, etc...)

Enfin, la ville subventionne des associations extérieures d'intérêt public, ainsi que les festivals dans le cadre des Musicales, de Musicalta et des Mangeurs de Lune.

La ville met également à disposition de l'ADERE les locaux de l'Ancien Hôtel de Ville pour l'organisation de manifestations promotionnelles consacrant ainsi son soutien à l'animation économique.

Les subventions d'un montant supérieur à 23 000 € nécessitent la signature d'une convention (cf. convention entre la ville et l'Institution St Joseph, jointe à l'ordre du jour).

Les commissions des finances, de la jeunesse, de l'enseignement, vie associative, sports et loisirs, en séance du 17 janvier 2017, ont émis un avis favorable unanime.

Pour le vote des subventions au CCA Rouffach : Jean-Pierre TOUCAS, Joëlle LECHLEITER et Laurence ZIMMERMANN quittent la salle.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve le tableau de répartition des subventions au CCA Rouffach, joint en annexe, détaillant le montant des subventions qu'il est proposé d'attribuer au titre de 2017 ;**

Jean-Pierre TOUCAS, Joëlle LECHLEITER et Laurence ZIMMERMANN revient en séance.

Pour le vote des subventions hors CCA Rouffach : Gilbert SCHMITT, Nadine BOLLI, Élise FINANTZ, Jean-Claude VUILLEMIN, Lucien STORRER et Hubert OTT quittent la salle.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve le tableau de répartition des subventions, hors CCA Rouffach, joint en annexe, détaillant le montant des subventions qu'il est proposé d'attribuer au titre de 2017 ;**
- **approuve les états de répartition des subventions aux associations locales et extérieures pour 2017, selon le tableau de répartition joint en annexe à la présente délibération ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Institution St Joseph ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférant.**

Gilbert SCHMITT, Nadine BOLLI, Élise FINANTZ, Jean-Claude VUILLEMIN, Odile MULLER, Lucien STORRER et Hubert OTT reviennent en séance.

POINT N° 6
Débat des orientations budgétaires (DOB 2017)

M. Jean-Pierre LUTHRINGER quitte la séance et donne procuration à M. Daniel LOEWERT.

M. le Maire précise que l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (D.O.B), pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Le débat d'orientation budgétaire doit comprendre les éléments suivants :

- Un rapport sur les orientations budgétaires (orientations générales de l'exécutif, en fonction du contexte général et des contraintes propre, et présentation de ses choix budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif) ;
- Les engagements pluriannuels envisagés ;
- Une présentation de la structure et de la gestion de la dette.

Enfin ce rapport donne lieu à un débat qui fera l'objet d'une délibération spécifique.

I. LE CONTEXTE NATIONAL :

En préambule, il est rappelé que le budget 2017 est construit dans une période d'élections nationales en France. La tenue des élections présidentielles et législatives a pour conséquence une absence de visibilité des collectivités territoriales sur les années 2018 et suivantes sur des paramètres essentiels pour la construction de leurs budgets.

La loi de finances pour 2017 s'appuie sur une prévision de croissance de 1,5 % et prévoit de ramener le déficit public à 2,7 % du PIB en 2017.

Le plan d'économies de 50 milliards d'euros, fixé par la loi du 29 décembre 2014 de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019, avait pour prévision à nouveau 16 milliards d'euros d'économies en 2017. La loi de finances 2017 a divisé par deux l'effort du bloc communal à la contribution au déficit de l'Etat alors que pour les autres acteurs le montant reste inchangé.

La loi de finances pour 2017 fixe le montant de la D.G.F du bloc communal à 1,035 milliards d'euros (les critères de répartition restent inchangés la part réservée aux communes est donc de 725 millions d'euros).

Il est important de préciser que certains mécanismes de calcul de la D.G.F ont été modifiés. Cette nouvelle formule de calcul aura un impact fort sur la baisse de notre dotation.

Au niveau national, la D.G.F baisse de 7,53 % par rapport à 2016 pour atteindre 30,7 milliards d'euros toutes collectivités confondues. Il est important de rappeler qu'en 2016, 167 communes ont été prélevées sur leur fiscalité pour participer au redressement des finances publiques.

Enfin, la loi de finance de 2016 prévoyait une réforme du calcul de la D.G.F, qui a été purement et simplement abrogée par la loi de finances 2017. Aucune nouvelle échéance n'a été fixée pour cette réforme à venir.

Autre recette prévue à la baisse, le fonds départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle. Une baisse de 8 % du montant est prévue.

La loi de finances prévoit le maintien à l'identique la participation au Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales (F.P.I.C) à 1 milliard d'euros. Ce nouveau report du rythme de croisière à 2 % des ressources fiscales pour atteindre 1,2 milliard d'euros s'explique par la réforme de la carte intercommunale toujours en cours. Si l'enveloppe globale reste stable, la répartition interne va s'adapter à la réforme de la carte intercommunale.

La Cour des Comptes (C.R.C) dans son rapport sur les finances publiques locales, en date du 6 octobre 2016, constate une baisse des dépenses d'investissement d'environ 22% entre 2011 et 2015 pour les collectivités territoriales. Toutefois, elle annonce une stabilisation de l'investissement public local en 2016 (- 0,5 %) avant d'amorcer une timide reprise en 2017 (environ 2 %). Elle attire l'attention sur la nécessité de contenir la section de fonctionnement.

Dans ce contexte, il faut rappeler que les collectivités territoriales représentent 58 % des investissements publics et seulement 9 % de la dette publique.

Certains autres éléments sont à prendre en compte :

- La loi de finances prévoit une revalorisation des bases de 0,4 % ;
- L'Etat maintient les taux de T.V.A actuelle à savoir T.V.A à 20 % et taux réduit à 10 % ;
- Le taux du Fonds de Compensation de la TVA (F.C.T.V.A) reste fixé à 16,404 %.

De plus en terme de subvention de l'investissement, le fonds de soutien à l'investissement local est reconduit pour la deuxième fois. Il voit son enveloppe passer de 1 milliard à 1,2 milliard d'euro. La D.E.T.R augmentera de 184 millions d'euros.

En pratique, pour notre commune, nous subissons les effets cumulés de la réduction de la dotation globale de fonctionnement et de la hausse probable des dépenses de péréquation, qui impactera le montant versé au F.P.I.C.

Il faut ajouter également l'accroissement des dépenses obligatoires liées aux transferts de compétences (impact des normes), dont notamment la réforme des rythmes scolaires (budget 2016 de 62 500,00 € avec une participation communale de 17 550,00 €), l'instruction des permis de construire (coût 2016 : 18 112,00 €), et la loi de modernisation de la justice du 21^{ème} siècle qui prévoit de nouveaux transferts : les cartes nationales d'identités, l'enregistrement et la dissolution des P.A.C.S. L'ensemble de ces nouvelles charges ne seront pas compensées en totalité par l'Etat.

Les normes techniques, telles que l'accessibilité (avec des effets collatéraux pour travaux induits) sont également à prendre en compte, de même que l'augmentation générale des fluides liés à l'inflation.

Enfin, dans le domaine de ressources humaines, il faut également ajouter l'augmentation du point d'indice, la mise en place du protocole parcours professionnels, carrières, rémunération, et l'instauration de la retenue à la source prévue pour 2018.

Tous ces éléments mettront à mal les finances communales avec un recul de l'autofinancement à prévoir et un « effet ciseaux des dépenses » qui se pérennise.

Si l'on veut suivre les prescriptions de la cour des comptes, les communes devraient envisager :

- Une baisse de leurs dépenses de fonctionnement, dont notamment la masse salariale.
- Une limitation des dépenses d'investissement en ayant recours au programme pluriannuel d'investissement en vue d'accroître la sélectivité des choix d'investissement.
- Une mutualisation des moyens au niveau de l'intercommunalité afin de réaliser des économies d'échelle ; ce que nous faisons avec la C.C.P.A.R.O.V.I.C (site internet, P.L.U, et achat de fourniture).

Ces efforts de rigueur de gestion, nous les pratiquons depuis de nombreuses années.

Dans ce contexte de morosité ambiante, nous poursuivrons notre effort d'investissement pour ne pas pénaliser les emplois, et nous n'augmenterons pas les taux de la fiscalité locale pour ne pas pénaliser les ménages. Notre gestion rigoureuse sera poursuivie.

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire, complète :

II. LE CONTEXTE LOCAL ET LA STRATEGIE FINANCIERE :

a. Le budget général :

Dans ce contexte, les résultats prévisionnels du compte administratif qui sera soumis à l'approbation du conseil municipal avant le vote des budgets primitifs 2017 devraient confirmer cette approche. Le compte administratif prévisionnel pourrait ainsi présenter après clôture un résultat positif aussi bien en fonctionnement qu'en investissement :

		Dépenses	Recettes	Solde Budgétaire
Réalisation de l'exercice	Section de Fonctionnement	4 318 098,50 €	7 591 935,78 €	3 273 837,28 €
	Section d'Investissement	1 781 748,62 €	3 460 791,44 €	1 679 042,82 €
Total Cumulé		6 099 847,12 €	11 052 727,22 €	4 952 880,10 €

➤ Dépenses de fonctionnement :

Les seules évolutions attendues découlent des nouveaux textes réglementaires imposés par l'Etat, du glissement vieillesse technicité (G.V.T), de l'augmentation du point d'indice pour les frais de personnel, auquel il faudra rajouter les frais de personnel pour les échéances électorales et la révision du régime indemnitaire.

Pour les autres frais de fonctionnement, les évolutions sont celles liées aux évolutions des différents indices dont notamment les augmentations prévisionnelles des fluides. Pour le reste, nous poursuivrons notre gestion rigoureuse.

Suite à l'instauration par l'Etat du F.P.I.C, la commune contribue au financement de ce fond. Depuis 2012, cette dépense n'a cessé d'augmenter pour passer de 19 153,00 € en 2012 à 153 655,00 € en 2016 soit une augmentation de 702,25 %. En 2017, une augmentation est à prévoir malgré le gel de l'enveloppe globale. Les services de l'Etat ne sont pas en mesure de nous fournir une simulation précise de l'augmentation attendue par rapport à 2016. Pour 2017, le montant reste donc une inconnue à la hausse ou à la baisse. Dans un souci de bonne gestion, il est prévu une augmentation de l'enveloppe.

➤ **Recettes de fonctionnement :**

Concrètement pour la ville, après une baisse de - 5,55 % soit - 52 525,00 € en 2014, la dotation globale de fonctionnement a de nouveau baissé en 2016 de 12,60 % soit - 97 165,00 €. Depuis 2012, le cumul global de la baisse de la dotation globale de fonctionnement est de - 29,69 % soit - 309 196,00 €. Pour 2017, une nouvelle baisse d'environ 104 000,00 € est attendue.

Il faudra également tenir compte de la baisse de la compensation de l'Etat au titre des allègements de fiscalité et de la baisse du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle estimé à - 27 888,00 € (-8 %) (de 348 601,00 € en 2016 à 320 713,00 € en 2017).

➤ **Dépenses d'investissements :**

En 2016, la Ville a entamé les travaux de mise en accessibilité de l'école Xavier Gerber. Le programme 2015 - 2018 des travaux de réaménagement des rues annexes du centre-ville est en cours et la tranche 3 sera réalisée en 2017.

Nous avons également entrepris des travaux de réaménagement du chemin Rumpelsteinweg. Ces travaux se poursuivront pour d'autres chemins en 2017.

Pour 2017, les travaux prévus sont : la fin des travaux de l'école élémentaire Xavier Gerber, le lancement des travaux des vestiaires de la Piscine, les travaux d'accessibilité des écoles maternelles André Malraux et Aux Remparts, l'étude pour l'accessibilité de l'Escapade, du musée et de l'Ancien Hôtel de Ville.

➤ **Recettes d'investissement :**

Les subventions des organismes extérieurs (région, département, agence de l'eau, etc.) sont en baisse constante car eux-mêmes connaissent les mêmes problématiques de baisse de leurs recettes. En investissement, les ressources extérieures sont passées de 37 % de nos recettes en 2013 à 9 % en 2015. En 2016, ces ressources ont atteint 50 % de nos recettes car nous n'avons pas réalisé d'emprunt, que le F.C.T.V.A est en hausse grâce à notre programme d'investissement et qu'un travail de récupération des subventions a été réalisé. En 2017, le F.C.T.V.A devrait se maintenir.

Il est donc important de maintenir notre capacité d'autofinancement dans des proportions correctes afin de pouvoir financer notre programme d'investissement sans avoir à recourir systématiquement à l'emprunt.

Sur la période 2012 - 2016, notre autofinancement réel est en moyenne de 1 400 000,00 €. Cette année, il représente environ 50 % de nos recettes d'investissement car aucun emprunt n'a été réalisé. Il faut toutefois préciser que la baisse des dotations de l'Etat a tendance à avoir un effet négatif sur notre capacité d'autofinancement, qui a déjà baissé de 17,40 % entre 2012 et 2016 soit une baisse de 305 535,00 €.

Il convient de souligner, que pour la même période, le recours à l'emprunt représente 0 % de notre financement des investissements dans la mesure où nous n'avons pas réalisé d'emprunt cette année.

➤ **Etat de la dette :**

La dette au 1er janvier 2017 s'établit comme suit :

Capital restant dû au 01/01/2017	Annuité prévisionnelle		
	Intérêts	Capital	Total
4 083 095,82 €	76 929,00 €	547 896,45 €	624 825,45 €

Aucun emprunt dit « toxique » n'a été contracté, et les emprunts souscrits ont une durée de 15 ans. En 2016 aucun nouvel emprunt n'a été réalisé.

Compte tenu du résultat prévisionnel de fonctionnement, la Ville serait en capacité de rembourser sa dette en trois ans.

b. Le budget assainissement :

La situation financière est saine comme l'indiqueraient les résultats prévisionnels du compte administratif qui sera soumis à l'approbation du conseil municipal avant le vote des budgets primitifs 2017. Le compte administratif prévisionnel pourrait présenter un résultat positif aussi bien en fonctionnement qu'en investissement

Réalisation de l'exercice		Dépenses	Recettes	Solde Budgétaire
	Section de Fonctionnement		554 710,75 €	1 021 255,13 €
Section d'Investissement		718 158,43 €	697 554,59 €	- 20 603,84 €
Total Cumulé		1 272 869,18 €	1 718 809,72 €	445 940,54 €

➤ **Etat de la dette :**

La dette au 1er janvier 2017 s'établit comme suit :

Capital restant dû au 01/01/2017	Annuité prévisionnelle		
	Intérêts	Capital	Total

1 491 602,22 €	47 864,19 €	199 828,90 €	247 693,09 €
----------------	-------------	--------------	--------------

En 2016, aucun nouvel emprunt n'a été réalisé.

Les travaux à réaliser concernent l'entretien et le renouvellement, Rues Ris et Callinet, des parties de réseaux le nécessitant. Le programme 2017 portera également sur le curage des réseaux, des inspections caméra, et la télégestion.

Le coût global des travaux et les charges d'exploitation sont financés par la surtaxe communale de 0,7622 € au m³.

Le traitement des eaux usées à la station d'épuration intercommunale est assuré par le Syndicat Mixte de Traitement des Eaux Usées de la Région des Trois Châteaux au montant de 1,40 € le m³ depuis le 1^{er} janvier 2016 et de 1,50 € du m³ à compter du 1^{er} janvier 2017.

c. Le budget Eau :

La situation financière est saine comme l'indiqueraient les résultats prévisionnels du compte administratif qui sera soumis à l'approbation du conseil municipal avant le vote des budgets primitifs 2017. Le compte administratif provisoire pourrait présenter un résultat positif aussi bien en fonctionnement qu'en investissement :

Réalisation de l'exercice		Dépenses	Recettes	Solde Budgétaire
	Section de Fonctionnement	82 208,78 €	171 090,16 €	88 881,38 €
	Section d'Investissement	172 765,09 €	236 925,01 €	64 159,92 €
Total Cumulé		254 973,87 €	408 015,17 €	153 041,30 €

➤ Etat de la dette :

La dette au 1er janvier 2017 s'établit comme suit.

Capital restant dû au 01/01/2017	Annuité prévisionnelle		
	Intérêts	Capital	Total
192 136,70 €	8 040,86 €	28 602,02 €	36 642,88 €

Le budget Eau a vu une diminution de sa dette de 27 369,26 € soit 12,47 % de réduction. En 2016, aucun nouvel emprunt n'a été réalisé.

En 2017, la Ville poursuivra les travaux de pré localisation des fuites du réseau d'eau, ainsi que les travaux relatifs au programme des rues annexes (reprise des branchements Rue Ris, et remplacement de la conduite Rue Callinet).

III. LA STRATÉGIE FINANCIÈRE :

Le point le plus important de la stratégie financière est celui annoncé d'emblée, à savoir la maîtrise de la fiscalité.

Cela devrait entraîner le maintien des taux à leur niveau actuel à savoir

	<u>Taux 2017</u>
Taxe Habitation	15,60 %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	10,67 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	48,02 %
Cotisation foncière des entreprises	18,59 %

Afin d'optimiser au maximum le poids des charges et pallier la baisse des recettes, un travail de suivi et d'analyse de coût est engagé par les services.

L'exploitation des possibilités d'aides et subventions diverses participe également à cette stratégie.

C'est à partir de ces éléments que seront bâtis les budgets primitifs de 2017.

IV. LES GRANDES ORIENTATIONS :

Le budget 2017 devra permettre d'assurer la poursuite des actions engagées en concordance avec les trois objectifs fixés :

1. Faire de Rouffach une Ville qui privilégie le cadre de vie ;
2. Faire de Rouffach une Ville riche en services aux habitants ;
3. Faire de Rouffach un pôle économique dynamique.

Cette stratégie reposant sur ces trois objectifs, mise en place depuis de nombreuses années par l'équipe municipale, a permis de développer l'attractivité de notre ville, dont la population est de 4 803 habitants au 1^{er} janvier 2017 (population légale).

Cette stratégie a aussi permis de mettre l'accent sur la protection de l'environnement et sur l'amélioration des services à la population tout en maîtrisant les taux de la fiscalité locale.

LES PERSPECTIVES D' ACTIONS POUR 2017 :

V. PROGRAMME PLURIANNUEL D' INVESTISSEMENT :

- Travaux de réaménagement des rues annexes du centre-ville 2015 - 2018 ;
- L'agenda d'accessibilité (2015 - 2022) avec les travaux qui en découlent ;
- Travaux sur les chemins du vignoble ;
- Travaux de réfection des vestiaires de la piscine (2017-2018) ;

- Travaux sur le patrimoine historique.

Faire de Rouffach une Ville qui privilégie le cadre de vie	3 935 500,00 €
Embellissement de la Ville	2 431 000,00 €
Travaux de Voirie	
Accès Parking Rue du Tir	
Promenades des Remparts	
Quai de la Lauch	
Rue Pfaffenheim - Aménagement d'un giratoire	
Aménagement accès zone d'activité nord	
Réaménagement des rues annexes du Centre-Ville - Tranche 3 - Rue Ris et Rue Callinet	
Chemin de défrètement	
Travaux voirie du vignoble	
Travaux éclairage public	
Réaménagement des rues annexes du Centre-Ville - Tranche 3 - Rue Ris et Rue Callinet	
Entretien & renouvellement d'éclairage public	
Eclairage de Noël	
Aménagement Urbain	
Signalétique du Centre Ville	
Cimetière : Jardin du souvenir, ossuaire et remplacement couvertines	
Rénovation et mise en valeur du patrimoine historique et culturel bâti	680 000,00 €
Travaux de bâtiment	
Ancien Tribunal Cantonal	
Ancien Hôtel de Ville	
Musée	
Eglise Notre Dame	
Presbytère	
Etudes favorisant les économies d'énergie	30 000,00 €
Remplacement des horloges d'éclairage public	
Entretien des chaufferies des bâtiments communaux	
Borne de recharge véhicule électrique	
Préservation de l'environnement	179 500,00 €
Aménagement en partenariat avec le lycée agricole, des espaces verts des entrées de Ville Nord (Rue de Gaulle) et Sud (Rue du 4ème Saphis Marocain)	
Poursuite du verger communal dans les Remparts en partenariat avec le lycée agricole	
Poursuite du plan de désherbage et de gestion différenciée des espaces verts	
Diagnostic du patrimoine arboré	
Préservation des milieux naturels: Partenariats avec le CSA, la Région site du Bollenberg - R.N.R « Les collines de Rouffach »	
Aménagement chemin site aéromodélisme	
Protection du captage eau - Adhésion Mission Eau du SIPEP de Merxheim-Gundolsheim	
Préservation de l'environnement avec la C.C.P.A.R.O.V.I.C : déchetterie, collecte sélective des ordures ménagères dont la nouvelle collecte des bio-déchets, opération de composteurs, balayage de voirie	
Accessibilité aux personnes à mobilité réduite	455 000,00 €
(selon le planning fixé dans l'agenda d'accessibilité programmé approuvé)	
Maitrise d'œuvre et travaux d'accessibilité - Ecole élémentaire Xavier Gerber + peinture des couloirs	
Etudes et travaux - Ecole maternelle André Malraux	
Etudes et travaux - Ecole maternelle Aux Rempart	
Etudes mise aux normes - Musée	
Etudes mises aux normes - Ancien Hôtel Ville	

Développement ou mise à niveau des infrastructures et réseaux	160 000,00 €
Entretien des réseaux, curage et assainissement	
Inspection des réseaux	
Travaux Rue Manfred Behr : Réfection de la conduite et ajout d'un regard de visite	
Prélocalisation des fuites d'eau	
Etude de consolidation du réservoir du Waldweg	
Clôture du bassin d'orage Saegmattenweg	
Entretien tabouret siphons	
Faire de Rouffach une ville riche en service aux habitants	1 942 000,00 €
Travaux et entretien du patrimoine communal bâti	741 500,00 €
Travaux de bâtiment	
Salle polyvalente	
Refuge du Ritzenthal	
Camping	
Signalétique du camping	
Menuiseries extérieures du logement camping	
Réfection de la façade du logement camping - Rue de la Piscine	
Piscine	
Démolition et reconstruction du bâtiment vestiaire (Maitrise d'œuvre et travaux)	
Entretien des bâtiments	
Contrôles réglementaires divers (électrique, alarme incendie, gaz, portes sectionnelles, aires de jeux, extincteurs, qualité de l'air)	
Diagnostic amiante des bâtiments publics	
Maintenance des sanitaires, divers travaux de plomberie	
Favoriser l'épanouissement de la jeunesse	290 000,00 €
Dotation Commission des jeunes pour leurs projets	
Subvention pour les jeunes licenciés	
Subvention aux jeunes pour voyage d'études et de classe découverte	
Ecole de musique de l'ACR 1938	
(P.M : Création de locaux pour le Service Animation Jeunesse - C.C.P.A.R.O.V.I.C)	
Groupe Scolaire:	
Réfection piste athlétisme : revêtement, traçage au sol et éclairage	
Remplacement du mobilier	
Clôture et portail	
Rénovation de classes en régie	
Remplacement du mobilier de la salle rénovée	
Activité Pass découverte	
Activités péri-éducatives - Pass découverte	
Enrichir l'offre en services à la population et aux associations	910 500,00 €
Soutien des actions initiées par les associations	
Versement de subventions pour le fonctionnement des associations	
Entretien & sécurisation des équipements	
Etude et travaux de réfection des courts de tennis extérieurs et intérieurs	
Solidarité envers les plus démunis	
Subvention au Centre Communal d'Action Sociale	
Développement des moyens des services	
Matériel et équipement pour les services techniques	
Remplacement du parc informatique et photocopieur	
Remplacement de mobilier	
Acquisition de véhicule	
Développement de l'offre culturelle	
Rouff'Art	
Faire de Rouffach un pôle économique dynamique	740 000,00 €
Soutien au développement local	540 000,00 €
Révision du Plan Local d'Urbanisme	

Provision pour poursuite des acquisitions foncières

Soutien aux entreprises: avances sans intérêts en complément des financements ALSABAIL

Soutien à la dynamique économique à travers l'A.D.E.R.E

(P.M : Extension Zone Industrielle par C.C.P.A.R.O.V.I.C)

Développement de l'offre de logements

200 000,00 €

Provision pour l'achat de terrains - réserve foncière

C'est à partir de ces éléments que seront bâtis les budgets primitifs 2017.

Les orientations budgétaires ont été examinées par les Commissions des finances, de la jeunesse, de l'enseignement, vie associative, sports et loisirs qui, en séance du 17 janvier 2017, ont émis un avis favorable unanime, sans observation.

La note de synthèse a été jointe à l'ordre du jour.

M. le Maire ouvre le débat.

M. Hubert OTT rappelle qu'il avait tenté l'an dernier d'aborder le débat. Le rôle du groupe d'opposition est d'exprimer ses différences, tout en reconnaissant le travail qui est fait. Il constate que le climat n'est pas propice au débat et, de ce fait, son groupe s'abstiendra.

M. Gilbert SCHMITT précise que les attaques sont exclusivement dirigées contre le Maire. Il regrette le manque de débat de fond et souhaiterait avoir en face une minorité constructive qui fasse connaître ses propositions. Mme Nadine BOLLI abonde dans ce sens et attend des propositions.

M. Hubert OTT précise que les comptes-rendus ne reflètent pas ses interventions et regrette le climat délétère de ces dernières semaines.

M. le Maire précise qu'il ne faut pas tout mélanger. Il rappelle que l'an passé, le groupe minoritaire avait contesté, devant les plus hautes instances de l'Etat, la tenue du DOB.

La réponse, apportée par M. le Sous-Préfet à M. Antoine MARINO indiquait que ses services n'avaient relevé aucune irrégularité de forme ou de fond, tant dans la préparation du DOB 2016 que dans son exposé ou dans le déroulement du vote. Dans le même courrier, M. le Sous-Préfet appelait de ses vœux à un apaisement des relations au sein du conseil municipal et comptait sur le pétitionnaire pour contribuer à cet apaisement.

Après délibération, le conseil municipal, par 21 voix pour, 6 abstentions : M. Lucien STORRER (avec procuration de M. Christophe MIKEC), M. Hubert OTT (avec procuration de M. Antoine MARINO), Mme Laurence ZIMMERMANN, Mme Stéphanie BAEREL :

- **approuve les orientations budgétaires telles que présentées.**

POINT N° 7
Palmarès des Maisons Fleuries et des personnes méritantes 2016

Mme Joëlle LECHLEITER, adjointe au Maire, rappelle que comme chaque année, la ville récompense les Rouffachois qui ont contribué à l'embellissement de la ville, il est proposé de prévoir un montant de 2 690 € qui sera réparti entre les lauréats (2 345€ en 2015).

S'y ajoutent des arrangements floraux, 6 magnums de crémant, ainsi qu'un bon FNAC, qui sont également offerts à cette occasion.

Pour le palmarès 2016, les catégories ont été précisées, avec entre autres, la création d'une catégorie « immeuble collectif ».

Le palmarès des sportifs méritants et des musiciens est établi à partir des propositions des associations. Il est proposé de remettre des bons d'achat pour un montant total de 510 €, en sus des diplômes et des médailles.

Palmarès des maisons fleuries 2016 :

Catégorie 1 : Maison avec jardin ou cour

12 prix de 30 € à 100 €

TOTAL : 705 €

Catégorie 2 : Maison individuelle, balcon, terrasse

12 prix de 30 € à 100 €

TOTAL : 705 €

Catégorie 3 : Façade sur rue avec fenêtre ou mur fleuri

12 prix de 30 € à 100 €

TOTAL : 705 €

Catégorie 4 : Appartement dans immeuble collectif

9 prix de 40 € à 100 €

TOTAL : 575 €

Catégorie 5 : Ferme-commerce-établissement public-hôtel-restaurant (avec ou sans jardin)

1^{er} au 4^{ème} prix : diplôme

TOTAL GENERAL : 2 690 €

Les commissions des finances, de la jeunesse, de l'enseignement, vie associative, sports et loisirs, en séance du 17 janvier 2017, ont émis un avis favorable unanime à ces propositions.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve le palmarès du concours des Maisons Fleuries 2016 et des prix qui sont attribués ;**
- **approuve le palmarès des sportifs méritants et des prix qui sont attribués ;**
- **décide l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2017.**

POINT N° 8
Tarif des concessions de cimetière

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire, rappelle que le conseil municipal du 6 décembre 2016, au point n°7 a fixé les taxes et redevances communales pour l'année 2017.

Il s'avère qu'une erreur matérielle s'est glissée dans les taxes concernant les tarifs des concessions du cimetière.

Il convient donc de régulariser la situation en adoptant de nouveaux tarifs, identiques à ceux de 2016.

Objet	Montant 2016	Montant Voté Déc. 2016	Propositions 2017
Concessions dans le cimetière			
Columbarium : case de 2 urnes pour 15 ans	650,00 €	600,00 €	650,00 €
case de 2 urnes pour 30 ans	1 300,00 €	1 200,00 €	1 300,00 €
Tombe de 2m2 pour 30 ans	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Tombe de 4m2 pour 30 ans	500,00 €	450,00 €	500,00 €
Tombe de 2m2 pour 15 ans	120,00 €	110,00 €	120,00 €
Tombe de 4m2 pour 15 ans	240,00 €	220,00 €	240,00 €
Concession trentenaire d'une urne en terre	140,00 €	110,00 €	140,00 €
Concession pour 15 ans d'une urne en terre	70,00 €	60,00 €	70,00 €
Taux des vacations funéraires	25,00 €	24,00 €	25,00 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide de modifier les tarifs des concessions du cimetière comme mentionnés ci-dessus et de leur application immédiate.**

POINT N° 9**Redevance d'assainissement 2017 - Tarif du Syndicat mixte de traitement des eaux usées de la Région des Trois Châteaux (SMITEURTC)**

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire, rappelle que le budget assainissement est financé par la redevance communale composée de deux éléments à savoir :

- la redevance destinée au financement de la maintenance et des investissements sur le réseau, fixée à 0,7622 € le m³ ;
- la redevance nouvelle station d'épuration destinée au financement des investissements et du fonctionnement de la station d'épuration intercommunale du Syndicat Mixte de Traitement des Eaux Usées de la Région des Trois Châteaux (SMITEURTC), et fixée à 1,40 € le m³, depuis janvier 2016.

Par délibération du 20 décembre 2016, le comité syndical du Syndicat Mixte de Traitement des Eaux usées de la Région des Trois Châteaux (SMITEURTC) a décidé de fixer la part relative à la nouvelle station d'épuration à 1,50€ le m³ à compter du 1^{er} janvier 2017.

Afin de ne pas déséquilibrer le budget, il est proposé de s'aligner sur le tarif du SMITEURTC en fixant la redevance assainissement nouvelle STEP à 1,50 € le mètre cube à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les commissions des finances, de la jeunesse, de l'enseignement, vie associative, sports et loisirs, en séance du 17 janvier 2017, ont émis un avis favorable unanime.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **fixe la redevance nouvelle station d'épuration à 1,50 €/m³ à compter du 1^{er} janvier 2017 ;**
- **autorise le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.**

POINT N° 10**Budget eau - Autorisation du maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif**

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire, expose que jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits qui seront inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2017.

Les montants sont repris dans le tableau suivant :

Chapitre	Budget Eau 2016	25 % des crédits
20 - Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	2 500,00 €
21 - Immobilisations corporelles	114 016,11 €	28 504,03 €
23 - Immobilisation en cours	135 000,00 €	33 750,00 €
TOTAL	259 016,11 €	64 754,03 €

Répartis comme suit :

Chapitre	Article	Crédits	Observations
21 - Immobilisations corporelles	2156 - Matériel spécifique d'exploitation	10 000 €	Travaux pour nouveaux branchements
23 - Immobilisation en cours	2315 - Immobilisation incorporelles en cours	30 000 €	Travaux AEP des rues annexes du centre-ville
TOTAL			40 000,00 €

Les commissions des finances, de la jeunesse, de l'enseignement, vie associative, sports et loisirs, en séance du 17 janvier 2017, ont émis un avis favorable unanime.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2017, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les

- crédits afférents au remboursement de la dette, selon le tableau de répartition figurant dans la présente délibération ;**
- **dit que les crédits seront régularisés dans le cadre du vote du budget eau 2017.**

POINT N° 11
Convention avec le SIPEP de Merxheim - Gundolsheim
pour la « Mission Eau » 2016/2019

Mme Joëlle LECHLEITER, adjointe au Maire, rappelle que le conseil municipal de Rouffach, par délibération du 2 février 2016, avait approuvé l'adhésion à la Mission Eau dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le SIPEP de Merxheim - Gundolsheim.

Il est proposé de reconduire la convention avec le SIPEP de Merxheim - Gundolsheim pour la mission d'animation-coordination pour la protection des eaux souterraines sur le bassin versant de Guebwiller et environs, pour la période 2016-2019.

Les actions de la « Mission Eau » portent sur la sensibilisation de l'ensemble des utilisateurs d'eau, sur la préservation de la ressource en eau et sur la reconquête de la qualité de l'eau. Le partenariat porte également sur la thématique du captage prioritaire de Rouffach

Le budget prévisionnel est de 80 000 € maximum. Le financement se décompose de la manière suivante :

- 61,65 % Agence de l'eau
- 20 % Région Grand Est
- 3,67 % pour les autres partenaires (SIPEP, Caleo, Sivom de l'Ohmbach, le SIEP de la Lauch et la ville de Rouffach)

Le coût annuel pour la commune s'élève à 2 935 €. (3 426,80 € en 2016)

Le projet de convention a été joint à l'ordre du jour.

Les commissions des finances, de la jeunesse, de l'enseignement, vie associative, sports et loisirs, en séance du 17 janvier 2017, ont émis un avis favorable unanime.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve la convention pluriannuelle avec le SIPEP de Merxheim - Gundolsheim pour la « Mission Eau » ;**
- **prend acte du montant de la participation de la commune qui s'élève à 2 935€ ;**
- **autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération ;**
- **dit que les crédits sont inscrits au budget 2017.**

POINT N° 12
Convention de financement pour la réalisation du réseau d'initiative publique régional de très haut débit en Alsace (ROSACE)

M. le Maire, expose que la Région Grand Est a mis en œuvre une délégation de service public pour la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation du réseau Très Haut Débit (THD) sur le territoire de l'Alsace.

A ce titre, la Région Grand Est assure le préfinancement de l'opération auprès des différents partenaires publics du projet.

La convention proposée a pour objet de fixer les modalités de la participation financière de la commune aux dépenses relatives à la mise en œuvre du THD. La participation forfaitaire a été fixée à 175 € par prise téléphone.

Pour Rouffach, la participation s'élève à 391 825 €. Cette participation sera versée sous forme de « subvention d'équipement » à la Région Grand Est. Le déploiement du THD sur notre territoire est programmé en 2018.

Le projet de convention a été joint à l'ordre du jour.

Les commissions des finances, de la jeunesse, de l'enseignement, vie associative, sports et loisirs, en séance du 17 janvier 2017, ont émis un avis favorable unanime.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve la convention pour le déploiement du THD en Alsace avec une participation de la commune de 391 825 € ;**
- **autorise le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à la présente délibération.**

POINT N° 13
Convention de mise à disposition de locaux au CCAR Athlétisme

M. le Maire quitte la séance.

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire, informe que le CCAR Athlétisme a transmis à la ville un besoin de locaux pour ses activités (réunions des comités, préparation du trail et des différentes manifestations, classement....).

La ville a proposé la mise à disposition des locaux de l'Ancienne Douane, Place de la République.

Le local, d'une surface de 60 m² comprend une entrée, deux bureaux, une kitchenette, un WC et un débarras.

Il est proposé de formaliser ce nouveau partenariat avec le CCAR Athlétisme par le biais d'une convention d'occupation des locaux selon les mêmes principes que ceux retenus pour d'autres associations occupant déjà des locaux communaux (ex. Escapade, Club-house de football...). Le projet de convention a été joint à l'ordre du jour.

Il est rappelé que :

- la ville reste propriétaire du bâtiment ;
- la ville prend en charge les fluides ;
- l'association assume les charges de locataires ;
- la mise à disposition est faite à titre précaire et révoquant.

La mise à disposition se fera contre paiement d'une participation mensuelle de 300 €, payable en fin d'année.

Les commissions des finances, de la jeunesse, de l'enseignement, vie associative, sports et loisirs, en séance du 17 janvier 2017, ont émis un avis favorable unanime.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve la mise à disposition de locaux selon les principes définis ci-dessus ;**
- **autorise le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document se rapportant à la présente délibération.**

M. le Maire revient en séance.

POINT N° 14
Convention de mise à disposition d'un terrain au Club des Aéromodélistes Rouffachois et de la Moyenne Alsace (CARMA)

Mme Joëlle LECHLEITER, adjointe au Maire, rappelle que le site du Bollenberg a été classé en Réserve Naturelle Régionale (RNR Les Collines de Rouffach) le 8 février 2013. Un des objectifs majeurs de la RNR est la restauration des surfaces dégradées.

Conformément à cet objectif et suite à l'avis du Comité Scientifique Régional du Patrimoine National (CSRPN), la pratique de l'aéromodélisme sur le site de la réserve a cessé depuis le 1^{er} janvier 2017.

D'un commun accord, les parties ont cherché un site de substitution pour maintenir l'activité. La commune s'est engagée à soutenir le club en partenariat avec la Région Grand Est.

Le CARMA a proposé un terrain pour la pratique de l'aéromodélisme sur des parcelles appartenant à M. Damien Schlegel et sur une parcelle appartenant à la ville, parcelle section 1, N° 7 d'une superficie de 10,57 ares.

Il est proposé de mettre à disposition le terrain de manière gracieuse et de soutenir le club dans l'aménagement (mise en place du mobilier) et l'aménagement des voies d'accès au site.

Le projet de convention a été joint à l'ordre du jour. La convention est conclue pour une durée de trois ans, renouvelable deux fois.

Les commissions des finances, de la jeunesse, de l'enseignement, vie associative, sports et loisirs, en séance du 17 janvier 2017, ont émis un avis favorable unanime.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve la mise à disposition de la parcelle section 1 N° 7 pour la pratique de l'aéromodélisme selon les principes définis ci-dessus ;**
- **approuve la participation de la commune à l'aménagement de l'accès au site ;**
- **autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition du terrain et tout document se rapportant à la présente délibération.**

M. le Maire se félicite de l'aboutissement de ce dossier grâce à la contribution positive des dirigeants de l'association, dans un bon partenariat avec la Région Grand Est.

POINT N° 15
Approbation du programme de travaux pour la Dotation d'Équipement des Territoires (DETR) pour l'année 2017

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au maire, informe les élus que deux projets de la ville de Rouffach sont éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2017 :

- **l'aménagement de chemins ruraux** : limitation à un seul chemin par commune / priorité aux projets s'inscrivant dans une politique de gestion environnementale.
(Taux de subvention : 20 à 40 %)

Après concertation avec le Syndicat viticole, le programme des travaux 2017 proposé porte sur le Oberer Buergeleweg, aménagé en dalles alvéolées.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 50 700€ HT.

- **sécurisation des écoles** : le dossier déposé en 2016, mais non retenu faute de crédits disponibles, est représenté en 2017. (remplacement des portails et portillons du groupe scolaire, instauration d'un « plan d'accès » pour le groupe scolaire, occultation des fenêtres des salles de classe)

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 40 000 € HT.

(Taux de subvention : 20 à 50 %)

Les commissions des finances, de la jeunesse, de l'enseignement, vie associative, sports et loisirs, en séance du 17 janvier 2017, ont émis un avis favorable unanime.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve le programme portant sur l'aménagement d'un chemin rural en dalles alvéolées (Oberer Buergeleweg) et la sécurisation des écoles ;**
- **sollicite une subvention au titre de la DETR pour ces deux actions ;**
- **décide l'inscription des crédits nécessaires au budget 2017 ;**
- **autorise le Maire à signer tout document afférant à la présente délibération.**

POINT N° 16
Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la
Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR 2017)

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au maire, informe les élus que la préfecture du Haut-Rhin a lancé un appel à projets dans le cadre du FIPDR 2017.

Il est proposé de présenter le dossier de "sécurisation des bâtiments scolaires". Le dossier déposé en 2016, mais non retenu faute de crédits disponibles, est représenté en 2017. (remplacement des portails et portillons du groupe scolaire, instauration d'un « plan d'accès » pour le groupe scolaire, occultation des fenêtres des salles de classe). Il est cumulable avec la DETR.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 40 000 € HT.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve le programme de sécurisation des écoles ;**
- **dit que les crédits seront inscrits au budget 2017 ;**
- **sollicite une subvention au titre du FIPDR ;**
- **autorise le Maire à signer tout document afférant à la présente délibération.**

POINT N° 17
Travaux au Périscolaire - Demande de subvention à la Communauté de Communes
« Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux »

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire, explique qu'afin d'augmenter la capacité d'accueil de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et ainsi répondre à toutes les demandes d'inscription, le changement de catégorie (5^{ème} catégorie à la 4^{ème}) nécessite des travaux sur le bâtiment pour un montant estimatif de 17 860 € H.T (y compris les honoraires).

Une subvention a été sollicitée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales. Il est également proposé de solliciter un fonds de concours auprès de la CC PAROVIC d'un montant de 1 786 €, représentant 10 % de la dépense.

Les commissions des finances, de la jeunesse, de l'enseignement, vie associative, sports et loisirs, en séance du 17 janvier 2017, ont émis un avis favorable unanime.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **sollicite une subvention auprès de la CC PAROVIC d'une montant de 1 786 € pour les travaux de l'ALSH ;**
- **autorise le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.**

POINT N° 18
Création d'un poste de Brigadier Chef Principal

M. le Maire expose qu'afin d'améliorer l'organisation des services de la Ville et considérant l'évolution croissante des charges et de leur technicité et pour assurer la continuité des services, il convient de créer un poste de Brigadier Chef Principal de police municipale.

Les commissions des finances, de la jeunesse, de l'enseignement, vie associative, sports et loisirs, en séance du 17 janvier 2017, ont émis un avis favorable unanime.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve la création d'un poste de Brigadier Chef Principal ;**
- **dit que les crédits nécessaires au financement de ce poste seront prévus au budget primitif 2017 - chapitre 64.**

POINT N° 19
**Révision des statuts de la Communauté de Communes « Pays de Rouffach,
Vignobles et Châteaux »**

M. le Maire rappelle que les lois récentes MAPTAM du 27 janvier 2014 et NOTRe du 7 août 2015 nécessitent une mise à jour des statuts de la Communauté de communes. Le Préfet du Haut-Rhin a confirmé cette obligation de se mettre en conformité en 2017.

Il est rappelé que les compétences exercées par une communauté de communes sont réparties en trois catégories :

1. les **compétences obligatoires** fixées par la loi ;
2. les **compétences optionnelles**, soit 3 au moins des compétences à choisir dans une liste fixée par la loi ;
3. les **compétences facultatives**, dont la définition est libre.

Les statuts communautaires énuméraient jusqu'à présent ces compétences, et les détaillaient en précisant les actions relevant des compétences obligatoires et optionnelles effectivement confiées à la communauté de communes : l'intérêt communautaire.

Les statuts, l'intérêt communautaire, ainsi que chaque modification ont, jusqu'à présent, fait l'objet d'une validation par les conseils municipaux à la majorité qualifiée : 2/3 des conseils représentant la moitié de la population intercommunale ou la moitié des conseils représentant les 2/3 de la population, le défaut de réponse sous 3 mois valant accord tacite.

A présent, la définition de l'intérêt communautaire relève de la compétence exclusive du conseil communautaire à la majorité des 2/3. Les conseils municipaux restent compétents pour valider les statuts, épurés de la définition de l'intérêt communautaire.

La présente mise à jour des statuts, dont le projet est joint en annexe, les verra donc scindés en deux éléments distincts :

1. **les statuts**, proprement dits, qui doivent reprendre stricto-sensu les libellés des compétences obligatoires et optionnelles figurant dans la loi, et les compétences facultatives dont la rédaction est moins cadrée. Ils continuent à être proposés par le Conseil communautaire et validés à la majorité qualifiée par les conseils municipaux ;
2. **l'intérêt communautaire**, qui est uniquement validé en conseil communautaire à la majorité des 2/3 de ses membres.

Les compétences obligatoires à intégrer dans les statuts sont :

1. **Aménagement de l'espace** pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; (sans changement)

2. **Actions de développement économique** dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ; (sans changement, le reste de la compétence précédente passe en optionnel ou facultatif).
3. Aménagement, entretien et gestion des **aires d'accueil des gens du voyage** (n'est enclenchée que si la population d'une commune au moins dépasse 5 000 habitants)
4. **Collecte et traitement des déchets** des ménages et déchets assimilés. (auparavant compétence optionnelle)

Les compétences optionnelles voient leur nombre diminuer, en raison du transfert de certaines d'entre elles en catégorie facultative. Pour être conforme à la loi, 3 compétences optionnelles au moins doivent être exercées, sachant qu'il est recommandé qu'il s'agisse de compétences effectives, avec engagement financier de l'intercommunalité, et non de déclarations d'intention.

1. **Protection et mise en valeur de l'environnement**, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ; (cette compétence est essentiellement exercée au sein du Grand Pays de Colmar dans le cadre du Plan climat énergie territorial)
2. Construction, entretien et fonctionnement **d'équipements culturels et sportifs** d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ; (la médiathèque intercommunale)
3. **Action sociale** d'intérêt communautaire, dont :
 - L'enfance/jeunesse
 - Les personnes âgées

D'autres compétences optionnelles jusqu'à présent sont transférées en **compétences facultatives** :

- **l'assainissement** qui devrait être intégralement transféré à l'intercommunalité le 1^{er} janvier 2018 (non collectif, collectif et pluvial) s'il restait optionnel. Par contre s'il passe en compétence facultative, le transfert peut être reporté au 1^{er} janvier 2020, permettant ainsi une meilleure réorganisation, vu la complexité de l'opération. Ce choix a été retenu par le Bureau.
- **La voirie** qui est transférée en compétence facultative, car sinon elle devient non sécable, alors qu'elle ne comprend véritablement que le balayage. Les voiries en zone d'activité intercommunale sont déjà intégrées à la compétence obligatoire économique.
- **L'école de musique**
- **Le transport à la demande**
- **la politique du logement et du cadre de vie**

L'ensemble des autres compétences sont réparties en compétences facultatives ou définies dans l'intérêt communautaire selon le cas.

Lors de sa séance du 7 décembre 2016, le conseil communautaire a approuvé le projet des nouveaux statuts, ainsi que la définition de l'intérêt communautaire.

Les conseils municipaux des 11 communes membres sont à présent invités à approuver les statuts, et à prendre acte de la délibération du conseil de communauté fixant l'intérêt communautaire.

Les commissions des finances, de la jeunesse, de l'enseignement, vie associative, sports et loisirs, en séance du 17 janvier 2017, ont émis un avis favorable unanime.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve les statuts de la Communauté de communes « Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux » dont le projet est joint en annexe ;**
- **prend acte de l'intérêt communautaire, validé par délibération du conseil communautaire du 7 décembre 2016.**

POINT N° 20
Non-transfert de la compétence POS/PLU à la Communauté de Communes « Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux »

M. le Maire rappelle que la Loi ALUR du 24 mars 2014, article 136, transfère d'office aux Communautés de communes la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu, ou de carte communale à compter du 28 mars 2017.

Si, dans les trois mois précédant cette dernière date, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

Puis, ce transfert de compétences aura lieu de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, c'est à dire le 1^{er} janvier 2021, sauf si les communes s'y opposent à nouveau, entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020, dans les conditions prévues ci-dessus.

Après concertation au niveau du Bureau de la Communauté de communes « Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux », il est proposé de ne pas transférer cette compétence à l'intercommunalité, et ainsi permettre au conseil municipal de continuer à maîtriser le développement de la commune. C'est dans ce sens que les études nécessaires à la Grenellisation des documents d'urbanisme sont en cours de réalisation sous maîtrise d'ouvrage communale.

Le conseil municipal est invité à délibérer afin de s'opposer au transfert à la Communauté de communes le 28 mars 2017 de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu, ou de carte communale.

Les commissions des finances, de la jeunesse, de l'enseignement, vie associative, sports et loisirs, en séance du 17 janvier 2017, ont émis un avis favorable unanime.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve le non-transfert de la compétence POS/PLU à la Communauté de Communes « Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux ».**

POINT N° 21
Divers et information

M. le Maire informe :

Une journée citoyenne à Rouffach sera organisée le samedi 27 mai 2017.

Une réunion publique de présentation aux habitants est programmée le 10 février 2017 à 19h30 à l'Ancien Hôtel de Ville.

Le résultat définitif de la quête en faveur de la Ligue contre le cancer, organisée dans la ville de Rouffach, s'élève à **13 073,00€** pour l'année 2016. M. le Maire remercie les quêteurs et les généreux donateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 20h40.